

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1139

présenté par  
M. Bazin et M. Door

-----

**AVANT L'ARTICLE 1ER A**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> :

« Autoriser l'accès à une procréation artificielle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'intitulé du chapitre premier apparaît en décalage avec la réalité des dispositions. Priver des enfants de père ou d'une deuxième parentèle relève-t-il vraiment d'un « choix éclairé » pour tous et peut-on vraiment dire que le « cadre est maîtrisé », alors que le projet du Gouvernement vise à supprimer des conditions et à diminuer l'évaluation des professionnels de santé.

C'est pourquoi cet amendement vous propose un intitulé plus sobre, plus cohérent avec la réalité des dispositions voulues par le Gouvernement.